

## FRAIS DE TRANSPORT 2017-2018

L'élève peut, au choix du parent, être voyagé par le transport scolaire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord ou par un transport personnel.

Les frais de transport aller-retour sont les suivants :

À partir d'une seule adresse et à l'intérieur du territoire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord :

Précolaire et primaire : **1 073\$**  
Secondaire : **688 \$**

À partir d'une seule adresse et à l'extérieur du territoire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord :

Précolaire et primaire : **1 402 \$**  
Secondaire : **1 620 \$**

À partir de deux adresses différentes situées à l'intérieur du territoire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord :

Précolaire et primaire : **1 761 \$**  
Secondaire : **1 376 \$**

À partir de 2 adresses différentes situées l'une à l'intérieur et l'autre à l'extérieur du territoire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord :

Précolaire et primaire : **2 090\$**  
Secondaire : **2 308 \$**

À partir de 2 adresses différentes situées à l'extérieur du territoire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord :

Précolaire et primaire : **2 133 \$**  
Secondaire : **2 351 \$**

Vous êtes invité à visiter le site de la Commission scolaire pour savoir si l'adresse de résidence de votre enfant se situe sur son territoire.

**Transport par le transporteur de l'Académie Lafontaine :** Une réduction de 25 % est accordée pour le 2<sup>e</sup> enfant d'une même famille (même père et même mère) et une réduction de 50 % est accordée pour les enfants suivants de ladite famille.